

DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE

À reproduire, à remplir et à déposer au secrétariat de l'établissement d'exercice ou de rattachement.

Nom – Prénom :

Grade et fonction :

Etablissement ou service :

À
Monsieur le Recteur
De l'académie d'Aix-Marseille

S/C de (1)
.....

Transmis par la voie hiérarchique

Madame la Rectrice, Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions prévues :

- À l'article 34 (7^{ème}) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires,
- À l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale.

J'ai l'honneur de solliciter un congé :

le jeudi 27 MARS 2025 (9h/16h)

Pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au **Collège Louis Philibert, 1 allée des Tilleuls, 13610 LE PUY SAINTE REPARADE.**

Ce stage permettra de recevoir des informations sur les procédures de mutation INTRA et de construire sa stratégie de demande de mobilité.

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 6 Janvier 2000).

À

Le 2025

Signature